

Décision

Générale

colonial

Décision n° 869 DECISIONS CONCERNANT LES SERVICES D'ETAT

n° 869

Ministère
ACTES DU POUVOIR LOCAL

Numéro JO
n° 6 du 30/06/1962

Date de publication
23 juin 1962

Date du numéro
30 juin 1962

TEXTE INTÉGRAL

Les restes mortels de Mme Boutaud Lucette, née Foret, décédée à Djibouti le 24 mai 1962 et se trouvant actuellement au dépositaire de cette ville, seront transférés au cimetière de Besançon (Doubs). Les dépenses occasionnées par ce transfert seront à la charge du budget de l'Armée de PAir, chapitre 32-91-1.